

Louis BLONDEL (1885-1967)

Châteaux du diocèse de Genève (de l'ancien diocèse)
in Mémoires et documents, tome 7 Société d'histoire et
d'archéologie, 1956.

Grésy - Hermance - Roillebot

CHÂTEAU DE GREYSIER ou GRESY

[Greisy]

Commune de Chens, canton de Douvaine

SITUATION

L'emplacement de cet antique château se trouve dans les bois, à 250 mètres à l'est de l'embouchure du ruisseau du Marnod dans l'Hermance qui forme ici la frontière franco-suisse. Il occupe un promontoire limité au nord par le Marnod et au sud par le nant de Crévy. Il est maintenant dans la commune de Chens, auparavant d'Hermance, plus anciennement dans la paroisse de Cusy, actuellement disparue. A vol d'oiseau, il se trouve à 1400 mètres au sud-est d'Hermance. On y accédait autrefois par un embranchement de la voie très ancienne dite « voie de Langin » tendant à Crévÿ. La voie allait presque en ligne droite d'Hermance aux Verrières et de là à Langin. Le pont sur l'Hermance, près du village, s'appelait le pont de Greisy.

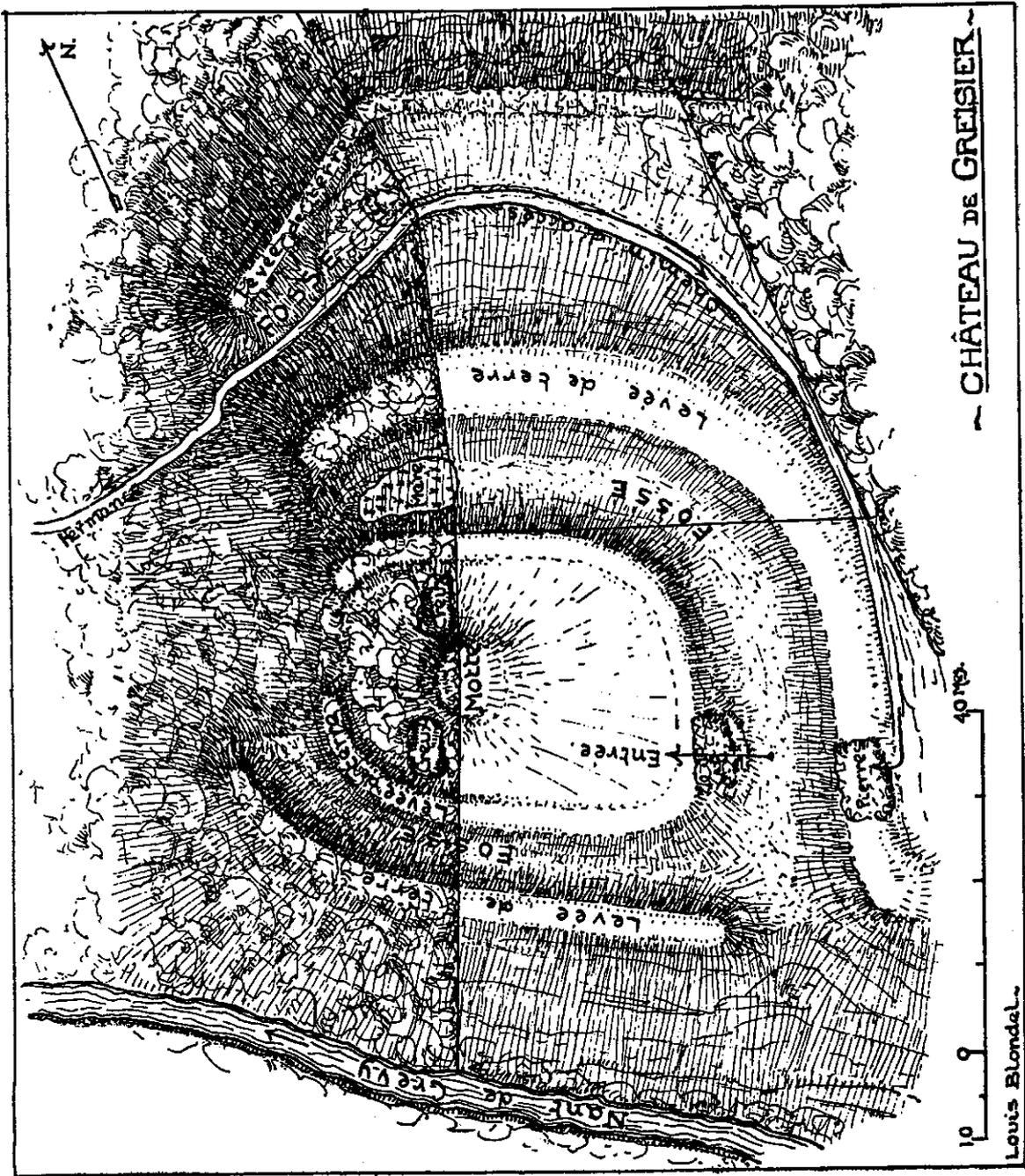
HISTORIQUE

Nous ne décrivons pas en détail l'histoire compliquée de cette seigneurie, renvoyant le lecteur à notre étude concernant ce sujet¹. Il est incontestable que Greisy est la forteresse élevée par les Greysier et probablement celle qui leur a donné ce nom. Ils sont tous issus de Rodolphe I^{er} dit l'Allemand ou de Greysier, frère d'Aimon de Faucigny, cité entre 1155 et 1209. Ils ont aussi porté le surnom de Chuyt (Chouvis, Chouiz, Chouys, Chouitz, Chuit, etc.). Plusieurs autres châteaux ont pris le nom de Greisy, principalement Grésy au nord-est d'Aix-les-Bains, mais il a été possédé par une branche différente et qui s'y est établie plus tard qu'à Hermance. Le château de Chuet près de Saint-Pierre de Rumilly ne date que de 1317. On peut relever aussi que des familles non nobles portant le nom de Greisy et Chuit ont continué à posséder des terres à Hermance, Crévy, Bassy, Veigy ; ce sont sans doute des souches bâtardes ayant pris le nom des anciens seigneurs. En 1266, un Pierre de Grésy, donzel, fils de feu le chevalier Rodolphe, est appelé « dudit lieu de Grésy ».

Après Aymon et son fils François, il y eut, par alliance, indivision du fief avec les Pontverre, les Thoire, Langin, Saint-Jeoire et, par transaction, héritage et vente, la plupart de ces biens revinrent aux Langin, feudataires des comtes de Genève. Rodolphe I^{er} de Langin avait déjà en 1294 la possession féodale de Veigy. Les Greysier habitaient encore une autre maison dite de Greysier à Langin-la-Ville, laquelle a dû être construite après la destruction du vieux *castrum*. A l'origine, la seigneurie de Greisy était distincte de celle de Veigy qui dépendait de Langin. C'était un fief patrimonial des Faucigny, la pointe extrême des possessions du Faucigny jusqu'au lac, resserrée entre Ballaison et Langin appartenant aux comtes de Genève d'un côté, le fief de Gaillard, aux mêmes comtes, de l'autre côté. Quand Jussy fut donné à la mense épiscopale par les Faucigny, il ne resta plus qu'un couloir étroit pour aller jusqu'au lac. C'était une position importante, car il fallait à tout prix conserver cet accès pour le reste des Etats du Faucigny. Greysier, rattaché à Veigy, passa des Langin avant 1450 aux Ballaison, seigneurs d'Hermance et Beau-regard, qui en font la reconnaissance d'arrière-fief au duc de Savoie en 1452. En 1552, les Ballaison le cèdent aux seigneurs de Veigy. Après les Langin, ce fief parvint par Françoise Suchet, fille de Philibert de Langin, à Pierre de Grailly son mari, en 1592. On peut estimer que Greysier a précédé le bourg d'Hermance comme place fortifiée, ce village n'étant devenu un *castrum* que peu avant 1247. Il perdit dès lors son importance, mais la date de sa destruction n'est pas connue ; il existait encore en 1266 et a probablement été définitivement ruiné dans les guerres du début du XIV^e siècle. La mesure de Greisy était encore en usage en 1771.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Le plan de ce château nous montre qu'il s'agit d'une vraie place forte, centre originaire du mandement d'Hermance. Sa destruction ancienne nous permet de reconnaître les caractères d'un château des débuts de l'époque romane, probablement encore du XI^e siècle. Il dessinait un quadrilatère aux angles arrondis entouré de deux fossés dont le premier mesure de l'est à l'ouest 35 mètres, du nord au sud 45 mètres. Ce premier fossé a une largeur variable ; à l'est il a jusqu'à 14 mètres, à l'ouest 8 à 9 mètres, au sud 16 mètres. Le second fossé, qui devait être à sec à l'est, mesure jusqu'à 30 mètres de large. Au nord, on voit encore la motte du donjon, d'un diamètre d'environ 10 mètres, entourée de fossés et de creux pleins d'eau d'où l'on a extrait des pierres. Mais nous estimons que seules les bases de la tour devaient être en pierre, toute la superstructure étant en charpente. De même, si on retrouve quelques pierres vers l'entrée au sud, l'enceinte devait être aussi, partiellement au



moins, à l'origine en bois. A remarquer la voie d'accès qui, du chemin d'Hermance, contourne toute la position et utilise le premier large fossé de l'est. Les contrescarpes dessinent des croupes très accusées et ces fossés à l'origine devaient être profonds et présenter un véritable obstacle, leur largeur à l'est allant jusqu'à 8 mètres. Le fossé de l'ouest faisait retour à son extrémité sud sur la pente du nant de Crévy et on ne pouvait donc pas, en suivant la contrescarpe de ce fossé, parvenir à l'entrée du château. Tout en utilisant les pentes du promontoire, assez élevées du côté nord, les défenses constituées par les terrassements des fossés avec leurs levées de terre devaient rendre cette place très forte, surtout à une époque où les armes de jet n'étaient pas aussi perfectionnées qu'aux périodes subséquentes du moyen âge. Enfin, le donjon posé sur une motte dont la forme ne pourrait être déterminée que par des fouilles, défendait non l'entrée, mais le côté nord du côté du lac. Il était isolé du reste de l'enceinte comprenant une vaste cour avec des dépendances. On remarquera que nulle part il n'y a des angles et que seuls des arrondis terminent les parties droites de l'enceinte. Des palissades devaient surmonter les levées de terre entre les fossés. Le château de Greysier, qui nous présente encore des dispositions primitives non modifiées par des adjonctions postérieures, est un exemple plein d'enseignements d'une fortification du début de l'époque romane.

1. BLONDEL, L. *Genava*, t. 24, sér. 1, p. 37-43. — TROLLIET, A. *Histoire de Veigy-Fonceney*. 1940.

HERMANCE

[Ermencia, Hermancia]

Commune, rive gauche du lac, canton de Genève

SITUATION

Le château d'Hermance est situé dans la partie supérieure du village, sur les rives du lac de Genève. Le village était autrefois un bourg muré qui se divisait en bourg d'en bas et bourg d'en haut. Le château proprement dit occupait la partie sud-est du bourg d'en-haut. Le ravin de la rivière de l'Hermance protégeait la position au nord et à l'est ; des fossés, très profonds vers le château, défendaient le front sud ; à l'ouest s'étendait le lac. L'éminence où se trouve la tour (404 mètres) ne dépasse pas les hauteurs des « Murets » au sud. Il est à remarquer que la tour et le château défendaient le point le plus accessible de la position qui n'est pas très escarpée de ce côté-là. Hermance a dû de tout temps servir de port et de point d'appui sur le lac pour les états du Faucigny. Il se trouvait d'autre part sur la route très fréquentée de Genève à Yvoire et Thonon. De la tour, la vue s'étend sur tout le petit lac jusqu'à Genève et, à l'est, sur une partie du plateau dans la direction de Douvaine et du pied des Voirons. Comme port militaire, il a joué un grand rôle au moyen âge. Hermance étant une pointe isolée du Faucigny, son issue sur le lac a suscité de nombreuses guerres.

HISTORIQUE

Hermance avec son bourg et son château est une fondation d'Aimon de Faucigny. Il est probable que le premier château des Faucigny-Greisier dans cette région était sur l'emplacement du château de Greisy, dont nous donnons la description dans un autre chapitre. En 1245, Aimon de Faucigny obtient une bulle du pape l'autorisant à établir une chapelle dans ses châteaux d'Hermance et de Monthoux nouvellement construits (*de novo edificatis*). La première chapelle était en bois. Auparavant, le territoire d'Hermance dépendait de la paroisse de Villars qui a disparu au profit d'Hermance. Ceci prouve bien la création d'un bourg neuf pris

aux dépens d'une ancienne paroisse. L'année suivante, nouvelle bulle qui exempte les chapelains d'Hermance et de Monthoux de la juridiction de l'évêque, sauf en ce qui concerne les procurations dues à raison des visites épiscopales¹. Le château dans la suite passa à Pierre de Savoie. La dauphine Béatrice, comtesse de Viennois, fille de Pierre de Savoie, retenue captive en novembre 1269, obtient sa libération en remettant à sa tante Béatrice, dame de Thoire et Villars, plusieurs châteaux, entre autres Hermance. L'année suivante, un compromis est passé pour terminer les contestations au sujet de la succession d'Aimon de Faucigny. Hermance est remis en gage à Philippe, comte de Savoie, jusqu'à la fin des dites contestations². Dans deux actes du même mois, Béatrice de Thoire s'engage à se soumettre au jugement du comte Pierre et à lui rembourser les dépenses qu'il a faites pour la garde des châteaux. Enfin, le 3 août 1271, les arbitres rendent leur sentence : Hermance est cédé à Béatrice de Thoire et Villars et à ses fils ; ceux-ci devront le tenir en fief de la comtesse de Viennois qui, à son tour, en fera hommage au comte de Savoie³. On conçoit les difficultés d'une telle situation.

Les luttes féodales ne firent que s'accroître au début du XIV^e siècle, et Hermance fut souvent mêlé à ces guerres mettant aux prises les comtes de Savoie, les comtes de Genève et les Faucigny. Le 10 mai 1325, le vidomne de Genève et le bailli du Chablais dévastent la région et incendient les localités près d'Hermance. En vain une entreprise secrète est tentée par bateau le 12 février 1326 contre le bourg. Mais, le 1^{er} mai suivant, une expédition plus sérieuse est montée du côté du lac contre Hermance par Edouard de Savoie, assisté de Louis de Savoie⁴. Ils sont repoussés par le dauphin de Viennois et la tempête qui sévit ce jour-là. D'autre part, les Faucignerans se servent du port d'Hermance comme base d'opérations pour attaquer Versoix avec leurs galères les 24 juillet et 25 août 1327⁵. En 1332, Hermance a probablement été pris par Edouard de Savoie, en tous cas assiégé, d'après les comptes de Monthoux. Aimon de Savoie, en 1334, remet à Humbert II, le dauphin, les châteaux du Faucigny ; cette cession est confirmée en 1337. Les comptes de châtellenie de 1337-1338 nous apprennent que c'est à ce moment qu'on transforme et restaure le château. Une garnison est envoyée, car on craint une entreprise du comte de Savoie ; la place sera en effet assiégée pendant quatre jours, mais en vain. Dans la reddition et l'échange des châteaux du Faucigny entre le dauphin et Hugues de Genève, Hermance n'est pas compris. C'est à ce moment que la grande tour circulaire est édifiée.

Le château revient définitivement à la maison de Savoie après le traité du 5 janvier 1355 entre Charles de France, dauphin et Amédée VI. Les comptes des châtelains d'Hermance, lesquels débutent le 11 avril 1355, font allusion à la reddition du château au comte de Savoie. Mais cette reddition n'a eu lieu qu'après deux sièges successifs, les Faucignerans refusant de se soumettre à la Savoie.

Amédée VI y séjourne le 24 novembre 1375, la comtesse en 1378, de nouveau le comte par deux fois en 1380. Puis Hermance est donné en apanage à Bonne de Bourbon le 18 juillet 1383 ; dans la suite, la duchesse Yolande, tutrice de son fils le duc Philibert de Savoie, le donne à Anselme de Miolans le 11 février 1475. Dès lors, cette seigneurie a passé entre de nombreuses mains. Claudia de Miolans, femme de Louis de Miolans, nièce d'Anselme, la vend le 21 mai 1529 à Claude de Ballaison. Après la mort de ce dernier, elle revient, le 15 janvier 1549, à son neveu Charles de Cholex, dit de Ballaison. Mise en vente, elle est inféodée le 12 juin 1550 à François-Melchior de Saint-Jeoire, faussement appelé par Grillet d'Arlod ou de Mouxi, puis à François-Melchior de Saint-Michel (31 juillet 1596), seigneur d'Avully, qui devient alors baron d'Hermance ⁶.

Pendant cette période, Hermance joue de nouveau un rôle militaire comme place forte contre Genève et ses alliés. Le bourg eut certainement à souffrir pendant les guerres du XVI^e siècle, mais il n'existe aucune mention de sa destruction, attestée seulement par la tradition. En réalité ; il ne fut nullement détruit, mais le château pillé. Après François Melchior de Saint-Michel, la seigneurie d'Hermance revient à Hyacinthe Scaglia, comte de Verrua, par héritage maternel et par transaction. Il la cède, le 13 février 1714, au marquis François Ferrod qui, à son tour, la vend à Claude-Louis de Blonay (21 mai 1756). La tour elle-même avec l'emplacement du château a appartenu ensuite aux familles Maret, Boissier et De la Rive. C'est aujourd'hui un hospice pour vieillards, dû à la Fondation De la Rive.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Le bourg d'en haut, où s'élevait le château, était séparé de celui d'en bas par des murs. Le château proprement dit dominait au couchant l'église et, au levant, une rue qui traversait le bourg supérieur et parvenait à une porte du bourg. Au sud, son mur d'enceinte se confondait avec celui du bourg ; sur ce mur, qui subsiste en partie, s'élève le donjon ou grande tour.

Il est difficile, malgré les comptes des châtelains, de savoir comment étaient disposés les bâtiments d'habitation. Ils sont cependant dessinés sur la mappe de 1750, qualifiés de « Barroz ou Barrioz », terme employé pour indiquer comme à Monthoux un lieu fortifié. Ils étaient séparés de la tour par une vaste cour et un mur intermédiaire avec porte, et n'occupaient que le nord et l'est de cette cour. La porte principale (*maioris porte*) devait s'ouvrir sur la rue du bourg à l'est, près de ces bâtiments. On qualifiait ici le château de « la poype », terme fréquemment employé dans le pays pour désigner la motte et le château. La porte principale

était défendue par un « chaffal » ou « grand chaffal », sorte de bretèche, partie en maçonnerie, partie en bois. Cette défense était reliée au bâtiment de la grande salle par une galerie de bois ou « alloir » couronnant le mur d'enceinte ; des latrines y étaient annexées. Le bâtiment d'habitation contenait, entre autres, la chambre principale, une petite chambre, la chambre du châtelain, la cuisine, des caves et, tout près, probablement au nord, l'étable, le four et un hangar où étaient les arches ou coffres pour le blé, avec la paneterie. On devait accéder à la grande salle par un perron recouvert d'une galerie ou loge. Ce premier ensemble, circonscrit par des murs de clôture, était défendu par trois ou quatre échifes ou bretèches en bois de chêne qui devaient se trouver aux angles. Tous les toits, fréquemment détruits par les vents et la neige, étaient faits de tuiles de bois (*scinduli*). Du côté sud s'élevaient les murs de la poype, longés peut-être par des fossés et comprenant la grande tour. On y accédait par une première porte. Sur les seconds murs, il y avait aussi un grand « chaffal de bois ». Une fois cette porte franchie, on se trouvait dans la deuxième cour devant la grande tour.

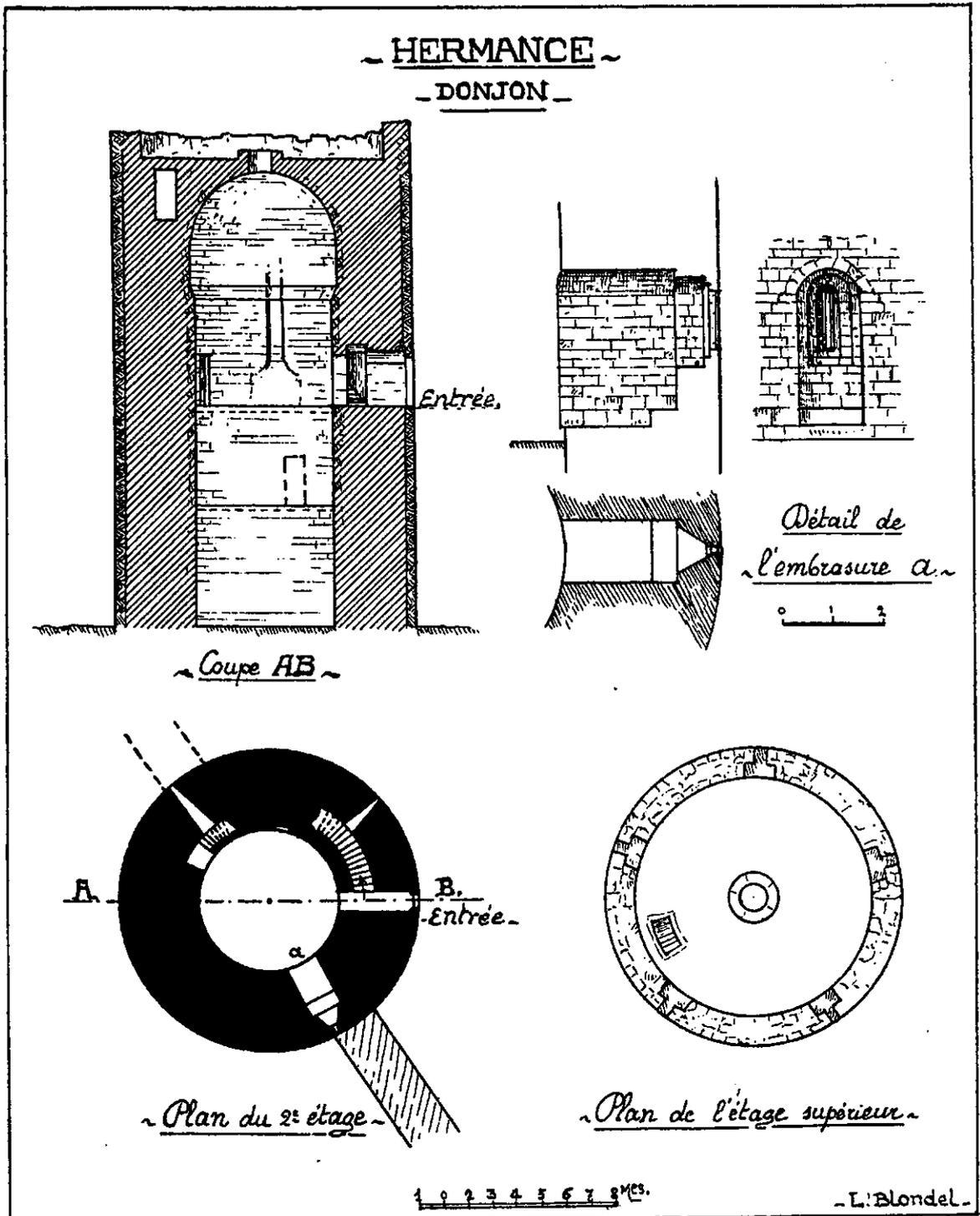
La grande tour est encore très bien conservée malgré plusieurs transformations du XIX^e siècle qui ont modifié sa distribution. Les portes du rez-de-chaussée et celle qui permet l'accès au premier étage par le mur sont modernes. On parvenait à l'intérieur par une porte, maintenant fenêtre, qui regarde l'est à 9 mètres au-dessus du sol extérieur.

Ce beau donjon, le mieux conservé de toute la région, est un édifice très intéressant que nous pouvons dater de 1338-1339 grâce aux comptes des dauphins de Viennois⁷. La grande tour est à cette date commencée, ainsi que sa chemise ou manteau. Tout auprès on travaille à la porte dite de « Villars » qui donnera en même temps accès au bourg. Son diamètre total à la base est de 12 m. 30. Le vide intérieur mesure 5 m. 70 avec des murs épais de 3 m. 30. En comptant le parapet autrefois crénelé, sa hauteur totale est de 20 m. 60 (autrefois environ 21 m. 50). La tour comprenait au moins trois étages séparés par des planchers ou « traveysons », remplacés de nos jours par des galeries. On en parle dans les comptes de 1375-1376. Il est en effet question de deux planchers. La porte d'entrée primitive, à 9 mètres du sol, devait être accessible d'un mur voisin par un pont volant ; elle avait 0 m. 88 de largeur et 2 m. 16 de hauteur ; le linteau est supporté par deux consoles en quart de rond ; un contre-cœur moderne l'a convertie en fenêtre. A main droite, dans l'épaisseur du mur, se trouve le départ de l'escalier qui mène au haut de la tour. Au même étage (2^e actuel), commandant la courtine du château, s'ouvre une belle archère à plein cintre qui forme comme une petite chambre. Son embrasure a 1 m. 85 sur 1 m. 22. On accédait à la meurtrière par deux marches, l'une au nu du mur intérieur, l'autre plus en arrière. De curieux graffiti faits par des soldats ou des prisonniers se voient encore sur les parois en

molasse appareillée de cette archère. Au même étage, on remarque, au nord, les traces d'une cheminée dont la hotte a disparu et, à l'ouest, la porte de l'escalier qui mène à l'étage inférieur. Cet escalier, éclairé par une meurtrière de 0 m. 65 de haut, proche de l'entrée, se développe aussi dans l'épaisseur du mur en dessous de l'autre. La pièce d'entrée était la principale et pouvait être habitée; c'est là que devait se tenir ordinairement le guet. L'étage en dessous, actuellement celui de l'entrée, était accessible seulement par l'escalier venant du haut. Nous ne savons pas comment il était éclairé; il est bien possible qu'à l'endroit où on a percé la porte il y ait eu une archère; peut-être y a-t-on, après coup, établi une petite porte ouvrant comme de nos jours sur le mur de courtine? Le rez-de-chaussée n'était pas relié aux autres étages par un escalier; on devait y descendre par une échelle. C'était le magasin pour les provisions de guerre. En dessous, il existe encore une cave souterraine.

Passons maintenant aux parties supérieures de la tour, tour soigneusement voûtée en coupole avec des assises appareillées. Au centre, une ouverture circulaire permettait de monter avec un treuil ce qui était nécessaire pour la défense extérieure. Du plancher de l'étage d'entrée primitif jusqu'au départ de la coupole, il y a 6 mètres, avec un retrait dans le mur à 4 m. 26 de hauteur, ce qui nous incline à penser qu'il y avait là un plancher supportant un petit grenier dépendant de la salle en dessous. L'escalier près de l'entrée principale monte sans palier jusqu'à la terrasse supérieure; il n'est éclairé que par une meurtrière qui se trouve exactement au dessus de celle qui est dans l'escalier inférieur. Les parapets de la terrasse étaient pourvus de cinq grands merlons avec des archères centrales dont on voit encore la base. Ceux-ci ont été arasés et n'ont plus que 1 m. 10 de hauteur. Les archères, dans l'axe des merlons, avaient une ouverture de 1 m. 15 à l'intérieur et de 0 m. 35 à l'extérieur. En dehors des créneaux et couronnant extérieurement toute la tour, il y avait un hourdage qualifié de *foresa* (*et foresam per totum eius ambitum in ipsius summitate turris*), reconstruit en 1375-1376. Le terme de *foresa* est synonyme de mâchicoulis, mais de mâchicoulis établis en bois et non en pierre. Jean, dit Guimet Oytros, charpentier, exécute en tâche ce travail. Cette couronne de chêne (*quandam coronam de quercu*) avait environ 140 pieds de circonférence. La tour elle-même était recouverte par un toit conique, fréquemment réparé, avec des planchettes de bois ou «tavillons» selon l'usage de toutes les couvertures de ce temps. Les murs de la tour sont très soigneusement appareillés en molasse, sauf les bases qui sont en gros moellons.

En résumé, cette grande tour, qui date de 1338, est bien chez nous le meilleur exemple de donjon circulaire du XIV^e siècle. Par ses dimensions, elle offre des perfectionnements certains sur les tours construites par Pierre de Savoie. Il n'y a ici qu'une voûte supérieure, alors que presque partout ailleurs, auparavant, l'étage



au rez-de-chaussée est aussi voûté. Les escaliers dans l'épaisseur des murs sont bien étudiés, ils permettent de se rendre à l'étage en dessous de l'entrée, ce qui est nouveau. En 1356, on voit que la garnison habituelle était, dans la tour, d'un client et deux guets, mais l'année auparavant, en temps de guerre, on tenait dans la tour et le château, en plus d'un noble et de deux clients, trente clients armés.

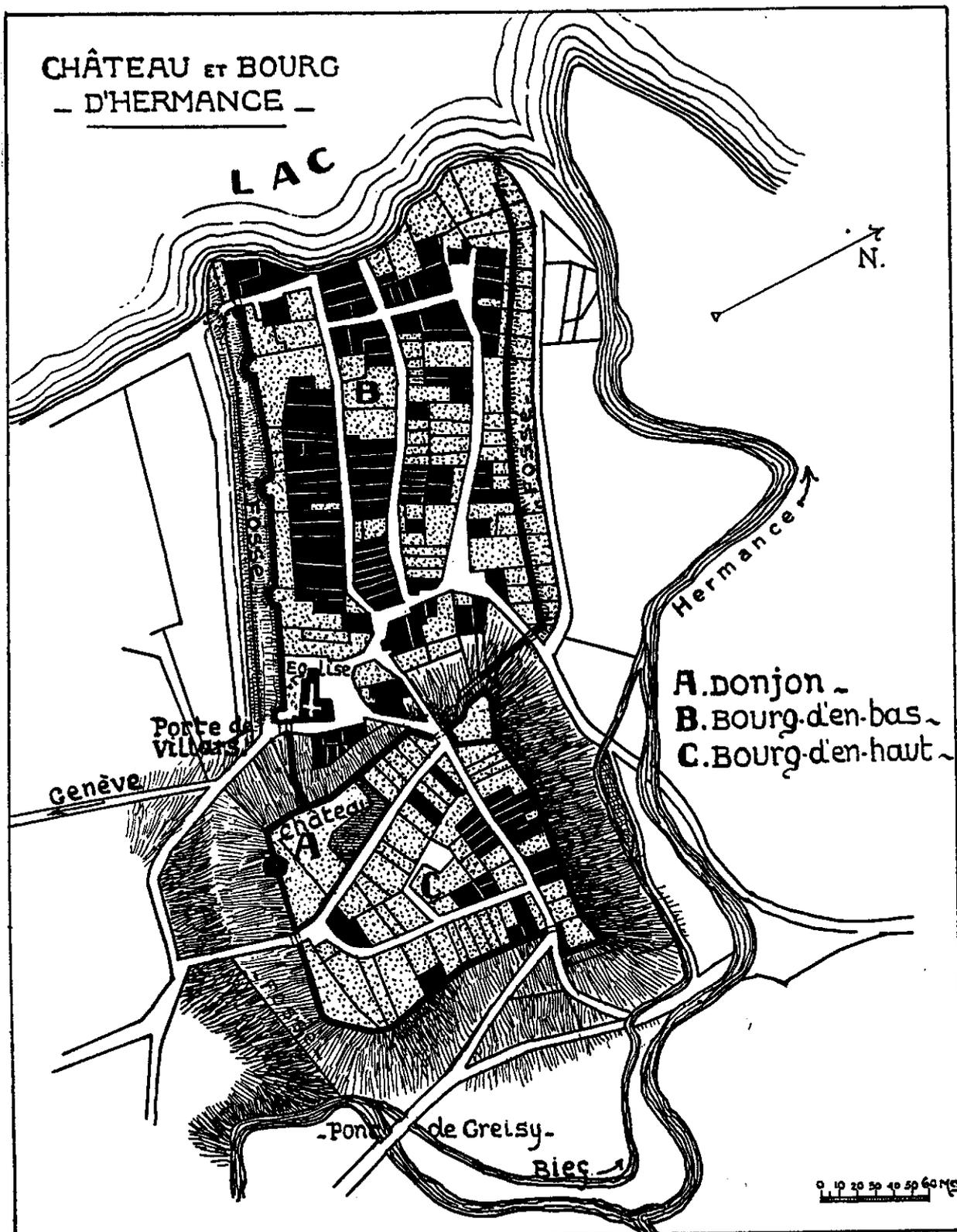
Du côté des fossés, la tour et la poype étaient encore défendues par des palissades fréquemment rétablies, par exemple en 1363 : *pro pallicio de novo facto circa castrum Hermencie*, et, en 1355-1356 : *In factura eiusdam clausure palorum facte subtus turrim Hermencie*.

Disons encore quelques mots des murs du bourg qui ont dû être établis, au moins ceux du bourg dessus, en même temps que le premier château. Ils doivent dater de la seconde moitié du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle. Il n'en est plus question dans les comptes de 1338, ni après 1355. A cette date, on arrache sur la rive du lac une quantité de pals qui gênaient la défense. D'après les plans, nous remarquons sur le front méridional quatre tours semi-circulaires, défendant les courtines; trois subsistent encore en partie, avec une tourelle près du port. L'une de ces tours, celle qui a disparu, défendait la porte près de l'église. Sur le front nord, du côté de l'Hermance, il ne semble pas qu'il y ait eu des tours, sauf peut-être vers la porte du côté d'Yvoire. Il devait exister deux portes dans le bourg d'en bas, Villars et Yvoire, deux portes dans le bourg d'en haut, sans compter une porte de communication entre les deux bourgs.

Nous connaissons le nom de l'architecte de la tour et du château; on le trouve dans les comptes en 1338-1339 et dans un acte du 4 avril 1341 : Mermet de Jonzier dit Rosset, de Bonne, qualifié de maître d'œuvre de Humbert II, dauphin de Viennois, pour les édifices d'Hermance (*magistri operi nostri edificiorum Hermencie*). Il est aussi architecte pour les édifices d'Allinges et du Châtelet du Credo⁸.

Le bourg était important, des familles nobles l'habitaient. Pendant tout le XV^e siècle, le chiffre de sa population se maintient à 60 feux. Il possédait un hôpital et une école. On mentionne des franchises à partir de 1351. Son église paroissiale, construite au XIII^e siècle, et souvent restaurée, a succédé à celle de Villars, maintenant disparue. Les voûtes actuelles de la nef datent de 1679; plusieurs chapelles latérales ont disparu. La plus intéressante, mutilée pour créer une école au siècle dernier, en cours de restauration, est celle de Sainte-Catherine, fondée en 1459 par Isabelle de Menthon, veuve de Raoul d'Allinges, seigneur de Coudrée, dont on distingue les armes à une clef de voûte⁹.

Plusieurs maisons se voient encore dans le bourg, témoins d'une époque de prospérité, datant surtout du XV^e siècle ou du début du siècle suivant.



1. RG, 794, 804.
2. RG, 1055.
3. RG, 1073.
4. MDG, t. 18, p. 168, t. 9, p. 317.
5. MDG, t. 18, p. 375.
6. Filiation de la S^{te} : GUASCO. *Diz.*, art. *Hermance*, FORAS, *Arm.*
7. Comptes rendus financiers des châtelains du Faucigny, 1337-1338, mss. ASHG, copie Mallet, Arch. Dauphiné, cote VII. B. 736, Extr. dans BAUD, H. *Le Faucigny à la veille de son annexion au comté de Savoie*, MD Acad. *Fauc.*, t. 6, p. 32 suiv. — VUY, J. 3^e série des *Chartes inédites*. MIG, t. 12, 1867-1868, p. 13, Mermet Rosset de Bonne.
8. FAURE, Cl., *Rev. Sav.*, t. 50, 1909, p. 156 suiv. — MENABREA, L. *Occupation du Faucigny par le comte Vert*. *Mém. de l'Acad. royale de Savoie*, t. 1, 1851, 2^e série, p. 192-202 pour le siège d'Hermance en 1355.
9. AEG, Visites épiscopales : *Inventaire des cures et chapelles* par Nic. Vuillard, MD Acad. *Chabl.*, t. 20, N^o 6, p. 74, en 1540. — MAYOR, J. *L'Ancienne Genève*, 1896, p. 61-78. — Cf. BLONDEL, L. *Les fondations de Villeneuve ou Bourgs neufs aux environs de Genève*, BHG, t. 9, p. 3 suiv. — GONTHIER, J. F. *Oeuvres historiques*. Thonon, 1901-1903, t. 1., p. 55 suiv. — FONTAINE-BORGEL, Cl. *Hermance dès les temps anciens à nos jours*, 1888. — CORDEY, Jean. *Les comtes de Savoie et les rois de France*. Paris, 1911. — FATIO, G. *Hermance, commune genevoise*. Genève, 1954. Etc. — AEG, Mappe de 1750. — Copies de l'auteur des comptes de châtelainie à Turin.

FEUDATAIRES DES SIRES DE FAUCIGNY

LA BÂTIE-CHOLAY ou ROILLEBOT

Commune de Meinier, canton de Genève

SITUATION

Cette ruine était située jusqu'il y a peu d'années au milieu d'assez vastes marais s'étendant en dessous du Carre jusqu'à Sionnet. Ces marais ont été drainés et mis en culture, sauf la parcelle des ruines, laquelle appartient à l'Etat. Cette situation au milieu de marais, qui existaient bien avant la construction du château, lui conférait la valeur d'un point d'appui important dans les terres du Faucigny allant jusqu'au lac, entre les possessions de Ballaison et la châteltenie de Gaillard, appartenant au comte de Genève. Les ruines, encore entourées de leur double fossé, restent un des seuls exemples de l'époque féodale près de Genève (altitude 435 mètres). On accédait au château par une chaussée empierrée qui se détachait de la route allant du Carre à Meinier.

HISTORIQUE

Au début du XIX^e siècle, on a voulu identifier le Carre avec le *Quadrivium* où Sigismond a été couronné roi en 516 et on voulait voir au château de Roillebot les restes de la villa royale. Cette théorie est totalement abandonnée¹. Il n'est pas douteux que *Quadrivium* est Carouge; de plus les ruines de Roillebot n'ont rien de burgonde, mais appartiennent au XIV^e siècle. Pour compliquer la tâche des historiens, cette bâtie a porté plusieurs noms, la Bâtie-Compey, la Bâtie-Cholay, Soubeyron ou Souveyron, Sonneyro, enfin Roillebot. On a souvent confondu avec ce château celui de Compois très voisin. Pendant la guerre entre Edouard de Savoie, les comtes de Genève et les sires de Faucigny, ces derniers cherchèrent à établir un point fortifié à la limite de leurs Etats pour contrebalancer l'influence de la maison de Savoie. Nous apprenons que, le 7 juillet 1318, la Bâtie de Compey vers Cholay fut édifiée par le chevalier Humbert de Cholay, mandataire des sires de Faucigny². Les chroniques de Savoie prétendent que cette nouvelle forteresse, probablement

construite au début en bois, comme la Bâtie-Meillé près de Genève, fut tout de suite assiégée et prise par Edouard de Savoie. Il semble bien que ce fait soit vrai, car le châtelain de Bonne indique, dans son compte de 1319-20, qu'il a envoyé des messages aux nobles dans divers châteaux, dont la Bâtie, afin qu'ils y viennent en armes. Nous savons que, le 4 mai 1319, Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny, cède le château et mandement de Boringe à Humbert de Cholay en échange de la Bâtie-Compey ou Soubeyron³. Mais il ne s'agissait en somme que des droits de supériorité féodale, ou bien cet acte n'a pas été exécuté, car les Cholay ont continué à posséder directement Soubeyron. Le 9 mars 1341, ce même Humbert est confirmé dans ses droits par Humbert de Faucigny.

Ce château était le siège d'un mandement du Faucigny, cité à plusieurs reprises, entre autres en 1337-1338. A cette même date, on donne à Nicolod de Conebio, pour le ravitaillement de la « Bâtie de Souveyro », 5 octanes de froment⁴. En 1339, le dauphin Humbert de Viennois l'échange contre d'autres terres avec Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. En 1343, le château est mentionné avec l'estimation des autres châteaux du Faucigny appartenant au dauphin de Viennois (*castrum bastide de Sonneyro ou Sonnoyre*)⁵. Il est estimé comme rendement à 74 florins 6 gr. Mais à ce moment, il y a contestation avec le comte de Savoie à son sujet. Par un compromis, en 1355, il passe entre les mains de la maison de Savoie. La possession effective de la Bâtie est transmise après la mort d'Humbert de Cholay à son frère utérin, Nycod de Fernay qui en est investi le 30 août 1345. Le comte de Savoie, son suzerain, ratifie cette succession en 1356. La petite-fille de Nycod de Fernay, Guillermette, devient l'épouse de Thomas de Genève-Lullin ; leur seul héritier est Guillaume de Genève qui reçut en 1429 le fief de la Bâtie. Mais une branche des Fernay continua à se qualifier de seigneur de cette terre et Pierre de Fernay en 1546 vend sa part du fief au même Guillaume de Genève. Entre temps, la Bâtie-Cholay fut prise par les troupes bernoises et genevoises en mars 1536. Les Genevois s'en emparent comme gage vis-à-vis des Genève-Lullin afin de payer le secours des Neuchâtelois ; une garnison y est entretenue. C'est le 16 mai de cette année que pour la première fois on rencontre l'appellation de « Roillebot ». Ces événements nous montrent que la Bâtie était encore en état de résister. Cette seigneurie fut vendue par la République pour se payer de ses débours, mais en 1564 les Bernois rétrocédèrent ces biens au baron de Lullin. Dans la suite, la seigneurie parvint à la nouvelle lignée des marquis de Lullin, soit à Claude Alexandre de Faucher, puis à son fils François-Emmanuel qui la vend le 30 mai 1683 à Jaques de Loys, possesseur de Merlinge. Le château tombe en ruines. En 1793, ce domaine est légué à noble François Carron⁶.

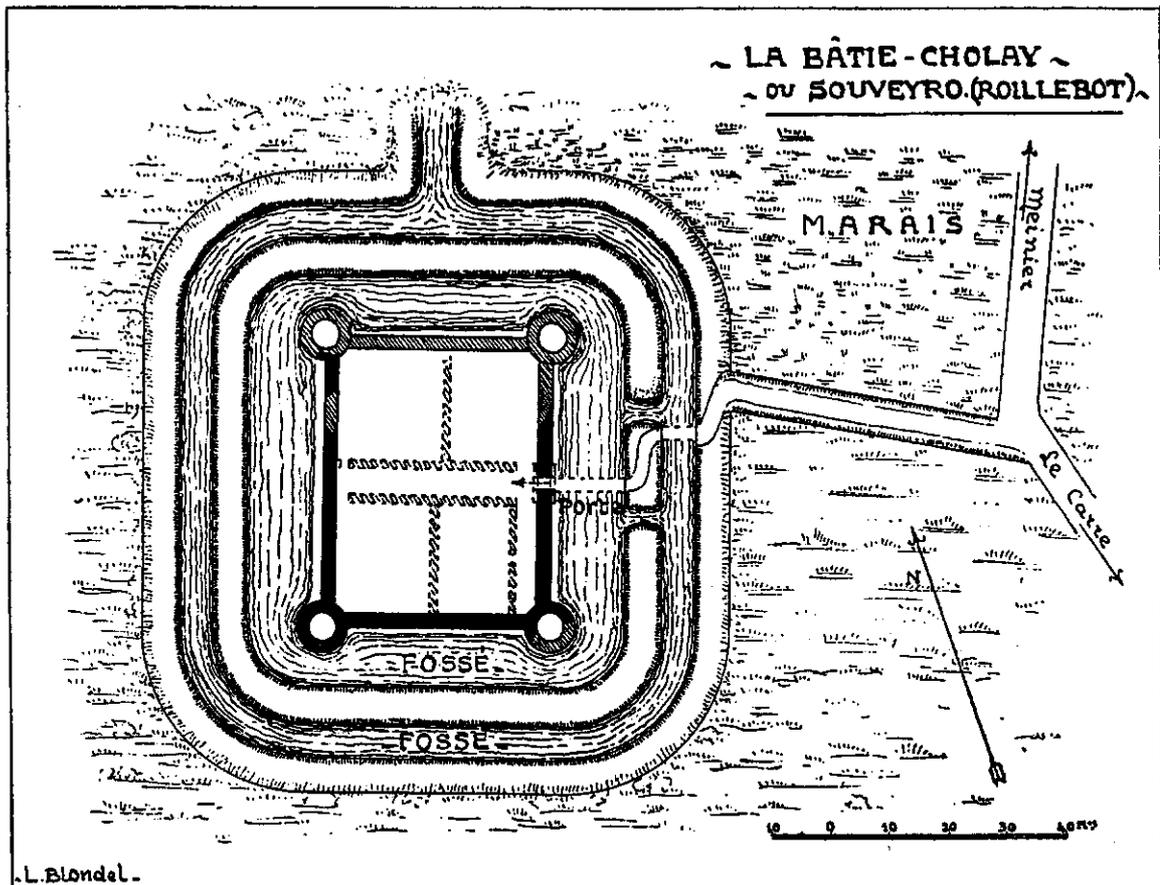
Le 11 thermidor an VI, ces biens d'émigré passent à une communauté de trois membres qui les revendent, le 8 février 1798, à Pierre Antoine Dupin avec la réserve qu'un des vendeurs, Jacob Neff, aurait le quart des matériaux des ruines. C'est à

ce moment que toute la partie nord a été démolie. Actuellement les ruines sont classées monument historique et appartiennent à l'Etat de Genève.

On ne sait rien sur l'origine des noms Souveyron et Roillebot. Souveyron pourrait, d'après Foras, venir de sous-Voirons, mais c'est bien problématique. Roillebot viendrait de l'usage féodal des manants qui devaient « roiller », soit taper avec des bâtons sur les grenouilles ou « bots » des marais pour les faire taire, étymologie aussi très douteuse.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

La Bâtie est un exemple typique des châteaux réguliers construits au début du XIV^e siècle dans notre région. Ce « château d'eau », entouré de ses doubles fossés, était une place remarquablement bien défendue, destinée, non pas à l'habitation



d'un seigneur, mais à servir de point d'appui à une garnison devant protéger le pays. Roillebot forme un quadrilatère de 49 mètres sur 39 mètres avec des tours circulaires à chaque angle. Seule la tour sud-ouest est encore assez bien conservée. Elle mesure 8 m. 60 de diamètre, épaisseur des murs 2 m. 25, entièrement parementée avec des molasses, comme toutes les courtines. Le plan minute de 1812 indique des divisions intérieures du château, soit une allée centrale avec des bâtiments latéraux, l'habitation avec les dépendances⁷. Le terre-plein du château est élevé de plusieurs mètres au-dessus du marais et des fossés. L'entrée était surmontée d'une défense ou échauguette carrée en maçonnerie, encore visible au moment où Blavignac décrit le château. Malgré des fouilles faites de 1838-39, on n'a rien retrouvé d'important. Les murs de courtine devaient avoir 8 à 10 mètres de hauteur et être surmontés de galeries ou hourds en bois. L'opinion que ce château n'a jamais été terminé ne se justifie en aucune manière. On voyait à Meinier, au début du siècle passé, soit en 1847, des fragments de fenêtres avec accolades et un dessus de porte avec le monogramme IHS, provenant des démolitions, indiquant que les bâtiments d'habitation présentaient une architecture soignée (dessin de Lullin).

Une des dispositions les plus intéressantes concerne les doubles fossés. Le fossé extérieur, alimenté par les eaux du marais, était en relation avec le fossé intérieur par deux ouvertures qui encerclaient le terre-plein en face de l'entrée, au débouché des deux ponts-levis. On avait conçu le chemin d'accès de telle manière que l'assaillant était obligé de faire par deux fois une marche de flanc avant d'arriver devant la porte d'entrée. Le château de Roillebot, planté au milieu des marais, montre un type accompli de forteresse entourée d'eau, parfaitement bien comprise au point de vue des défenses et des flanquements.

1. RG, 50.
2. MDG, t. 9, p. 304, n° 32.
3. FORAS. *Arm.*, art. *Cholay (de), Fernay (de), Lullin-Genève (de)*.
4. Comptes rendus financiers des châtelains du Faucigny, 1337-1338, copie papiers Mallet. Mss. ASHG.— Arch. du Dauphiné, cote VII-B. 736. Extr. *MD Acad. Faucigny*. H. BAUD, t. 6, p. 31 suiv.
5. CHEVALIER, U. *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*. 1874, p. 75, 78. — FAURE, Cl. *Contribution à l'histoire du Faucigny*. *Rev. Sav.*, t. 50, 1909, p. 156 suiv.
6. BLONDEL, L. *Les marais de Roillebot et la Bâtie-Choulex. Nos Anciens et leurs œuvres*, t. 20, 1920, p. 57 suiv. — BLAVIGNAC. *Etudes sur Genève*, 1874, t. 2, p. 119-142.
7. AEG. Plan minute 1812. Portef. U 4.